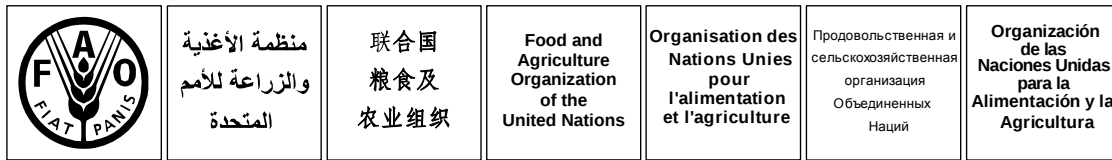


Mai 2012



Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Trente et unième session

Rome, 14 - 18 mai 2012

Le point sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

I. OBJET ET CONTEXTE

1. L'objet du présent document est de présenter aux conférences régionales de la FAO les principales activités menées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) depuis la dernière Conférence régionale et les résultats obtenus, afin de rappeler combien il importe de resserrer les liens entre les conférences régionales et le CSA et de formuler des propositions à cet effet.

2. Les caractéristiques essentielles de la réforme du CSA et les moyens de renforcer les liens entre la Conférence régionale et le CSA ont été présentés à toutes les conférences régionales en 2010¹. Les documents soumis avaient pour but d'appuyer la vision et le rôle renouvelé du CSA. Dans le cadre du processus de renouveau de la FAO, on a estimé que le moment est venu d'examiner la façon dont les conférences régionales pourraient apporter une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire et à sa gouvernance aux niveaux mondial, régional et national et de définir les domaines d'action prioritaires, dans le cadre de la réforme du CSA. Depuis la réforme du CSA, des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne l'accomplissement des rôles et de la vision du Comité, notamment sur deux plans:

- *Intégration.* La participation au CSA a été élargie afin que toutes les parties prenantes puissent prendre part au débat sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Un bureau élargi et un groupe consultatif composé de représentants de parties prenantes non gouvernementales très diverses travaillent toute l'année sur les priorités recensées par le Comité, avec l'appui d'un Secrétariat conjoint réunissant la FAO, le PAM et le FIDA.
- *Compétences indépendantes structurées.* Dans le cadre de la réforme du CSA, un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a été établi, chargé d'effectuer des analyses factuelles rigoureuses et de formuler des avis sur des questions concernant les politiques à la demande du Comité.

¹ Réf: Le rôle des Conférences régionales de la FAO dans le Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé (CSA), par ex., LARC/10/7; ARC/10/3; etc., également Document relatif à la réforme du CSA: CFS/2009/2 rev1.

3. Comme on le souligne à la section II, durant la période 2010-2011, un riche programme d'activités intersessions a été exécuté sur la base de la liste de priorités établie par le CSA. Les rapports finals des trente-sixième et trente-septième sessions du CSA figurent dans les Annexes; ils décrivent les diverses recommandations faites durant les sessions plénières du CSA. À sa trente-septième session plénière, le CSA a demandé que deux activités phares du Comité soient examinées lors de conférences régionales: le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et la Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ces points seront examinés durant les sessions multipartites et les événements parallèles et des documents d'information succincts sont disponibles pour orienter les débats. L'objectif consiste à renforcer les liens entre le CSA et les conférences régionales, à encourager la coordination et la cohérence des politiques aux niveaux mondial, régional et national, et à assurer que les travaux du CSA sont fondés sur la réalité du terrain et que les points de vue de toutes les parties prenantes sont pris en compte. La section III traite des moyens de renforcer les liens entre les conférences régionales et le CSA et une recommandation à ce sujet figure à la section IV.

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CSA EN 2011-2012 ET RÉSULTATS OBTENUS

4. Les programmes des trente-sixième et trente-septième sessions plénières du CSA ont été élaborés sur la base des fonctions clés du Comité: coordination mondiale, convergence des politiques, et encouragement de la fourniture d'un appui et de conseils aux pays et aux régions. Les rapports finals des deux sessions sont inclus dans les Annexes 1 et 2.

5. Un cadre axé sur les résultats destiné au CSA a été élaboré durant 2010-2011 par un Groupe de travail à composition non limitée, dirigé par le Bureau, sur le programme de travail et les priorités, cadre approuvé lors de la trente-septième session du CSA. Ce groupe de travail s'est par la suite appuyé sur ce cadre pour attribuer un ordre de priorité à ses activités, pour démontrer les liens entre ces dernières et les résultats attendus, et évaluer les progrès et l'impact du travail du CSA. Dans cette section, les activités sont présentées selon les principaux résultats de la trente-septième session.

Résultat 1: Amélioration de la coordination mondiale des actions menées par les parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

6. L'une des tâches principales du CSA réformé est d'«... élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition afin d'améliorer la coordination et d'orienter les actions synchronisées d'un large éventail de parties prenantes ». L'objectif du Cadre stratégique est de constituer un instrument dynamique pour améliorer la coordination et orienter les actions synchronisées d'un large éventail de parties prenantes à l'appui des mesures engagées par les pays ou à l'échelle régionale ou mondiale pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains. La première version du Cadre stratégique mondial sera présentée à la plénière du CSA en octobre 2012. Cette version devrait renforcer les décisions et recommandations du CSA déjà approuvées, refléter les dénominateurs communs dans certains domaines non encore examinés par le CSA en se servant des cadres existants et en mettant en relief les points et les lacunes qui pourraient être insérés dans les prochaines versions en ce qui concerne la convergence des politiques. Une session multipartite se tiendra parallèlement à chaque conférence régionale de la FAO afin de sensibiliser les parties prenantes nationales et régionales au CSA et de faire en sorte que les différentes perspectives régionales soient incluses dans la première version.

Document relatif aux options terminologiques concernant la sécurité alimentaire et la nutrition

7. À sa trente-septième session, le CSA a demandé qu'un document contenant des propositions sur le sens et éventuellement les différents usages des expressions « sécurité alimentaire », « sécurité alimentaire et nutrition » et « sécurité nutritionnelle » soit présenté en plénière pour améliorer la compréhension et la coordination entre les parties prenantes, aboutissant ainsi à une terminologie normalisée et concertée [voir par. 43 à l'Annexe 1]. Le document est en cours de rédaction.

Aide au renforcement des liens avec les initiatives régionales et mondiales

8. Les initiatives mondiales et régionales en cours seront présentées à la plénière du CSA et on cherchera à resserrer les liens entre le CSA et, notamment, les conférences régionales de la FAO, l'ECOSOC, la Conférence Rio+20, le Sommet du G20 et d'autres encore. Le Président du CSA pourrait aussi participer à des forums de haut niveau pour encourager la coordination et présenter les recommandations du CSA.

Résultat 2: Convergence accrue des politiques menées par les parties prenantes eu égard aux principales questions de sécurité alimentaire et de nutrition.

Rapports du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition

9. Durant la trente-septième session du CSA, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté ses premiers rapports sur les thèmes « régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture »² et « volatilité des prix et sécurité alimentaire »³. Ces rapports sont le fruit de deux tables rondes organisées sur ces thèmes.

10. Deux autres études sont en cours de réalisation par le Groupe d'experts de haut niveau pour la session d'octobre 2012, l'une sur la protection sociale et la sécurité alimentaire et l'autre sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire. On a demandé au Groupe d'experts d'inscrire dans son plan de travail, qui sera publié en 2013, des études sur les obstacles à l'investissement favorable aux petits exploitants et sur les biocombustibles et la sécurité alimentaire.

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

11. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers devraient servir de référence et fournir des orientations pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres aux pêches et aux forêts, et ce dans le but d'assurer la sécurité alimentaire pour tous et d'appuyer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Le Comité a reconnu qu'il est urgent de finaliser les négociations sur ces Directives volontaires et a maintenu ce point comme priorité absolue. Les sessions de négociations se sont tenues en juillet et en octobre 2011 et une autre série de négociations est prévue du 5 au 9 mars 2012 pour finaliser les Directives qui seront soumises à l'approbation du CSA lors d'une session spéciale en mai 2012.

Principes pour des investissements agricoles responsables

12. Un Groupe de travail à composition non limitée a été créé, chargé de proposer une consultation au sein du CSA dans le but d'élaborer des principes pour des investissements agricoles responsables. Il s'agit d'apporter aux gouvernements, aux organisations internationales, aux investisseurs et aux autres parties prenantes des orientations en matière de politiques et

² HLPE, 2011. Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome 2011. Disponible dans toutes les langues officielles de la FAO à l'adresse: www.fao.org/cfs/cfs-hlpe.

³ HLPE, 2011. Volatilité des prix et sécurité alimentaire. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome 2011. Disponible dans toutes les langues officielles la FAO à l'adresse: www.fao.org/cfs/cfs-hlpe.

d'établir une compréhension commune pour que les investissements dans l'agriculture aient un impact positif (ou tout au moins neutre) sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, il a été convenu que la consultation commencerait après l'approbation de ces directives. Il a également été décidé de mettre au point un mandat prévoyant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes ainsi que la forme à donner aux consultations en tenant compte des cadres existants.

13. Le Comité a encouragé les gouvernements et les autres parties prenantes à lui présenter des rapports sur les mesures prises en vue d'aligner les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, et à mettre en commun les enseignements à tirer des expériences nationales.

Forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée

14. Le Comité a approuvé une proposition visant à organiser un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée. Le Forum soutiendra des mécanismes de consultation et de dialogue visant à mieux faire comprendre la situation et à renforcer les efforts de collaboration déployés pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition durant les crises prolongées, de larges consultations sur les résultats du forum se tiendront en vue d'élaborer un programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée pour examen par la session plénière du CSA. Le Forum d'experts de haut niveau aura lieu à la mi-septembre 2012.

Table ronde sur les estimations relatives à la faim dans le monde

15. Une table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire a eu lieu en septembre 2011 chargée d'examiner les méthodes de pointe permettant d'analyser et de mesurer l'insécurité alimentaire, et de chercher un accord sur les orientations futures de la recherche et de l'analyse des politiques. À sa trente-septième session, le CSA a fait siennes les conclusions et recommandations de la table ronde et invité le Secrétariat à l'informer des suites données aux recommandations.

Rapport sur la suite donnée aux recommandations relatives aux politiques préconisées par le CSA

16. Le but est d'offrir un système pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du CSA sur la convergence des politiques. En 2011, le CSA s'est penché sur trois volets:

- Volatilité des prix des denrées alimentaires.
- Investissements agricoles favorables aux petits exploitants.
- Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition.

17. Outre le suivi de la mise en œuvre des recommandations du CSA, des activités précises seront menées, notamment:

- Engagement en faveur de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).
- Mise à jour du Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) et lien avec son Forum d'intervention rapide.
- Mise à jour des actions et activités concernant les réserves alimentaires.
- Le point sur l'état de la rédaction d'un code de conduite volontaire relatif à la gestion des réserves alimentaires humanitaires.

Résultat 3: Renforcement des actions nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce aux activités du CSA.

Cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays

18. Les efforts déployés pour améliorer la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays se sont poursuivis en 2011, dont un atelier consultatif technique en mai. Les résultats, qui ont bénéficié des enseignements contenus dans cinq monographies nationales, ont été communiqués à la trente-septième session du CSA, avec à l'appui l'expérience acquise avec cinq monographies nationales. Comme partie intégrante des initiatives du CSA pour appuyer la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau régional, le Comité a également recommandé que le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition soit examiné durant les conférences régionales de la FAO en 2012, et que les résultats du débat soient présentés à la session d'octobre 2012 du CSA.

Invités nationaux et régionaux aux sessions du CSA

19. Les représentants des groupes de parties prenantes aux niveaux national et régional ont été invités à partager les enseignements à retenir, les meilleures pratiques et les monographies nationales durant les sessions plénières du CSA.

Débats sur les thèmes liés au CSA lors des Conférences régionales de la FAO

20. Les conférences régionales de la FAO sont une occasion d'échanger des informations et des avis sur des problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition aux niveaux national et régional.

III. LE CSA ET LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO

21. Selon le document décrivant la réforme du CSA: « Il sera fondamental que le CSA, par l'intermédiaire de son Bureau et de son Groupe consultatif, favorise et entretienne des liens avec différents acteurs aux échelles régionale, sous-régionale et locale, afin d'assurer un échange d'informations permanent et réciproque entre ces parties prenantes pendant les périodes intersessions, en veillant à ce que la plénière soit au fait, lors de ses sessions annuelles, des derniers événements sur le terrain et que, en retour, les résultats des délibérations de la plénière soient largement diffusés aux niveaux régional, sous-régional et national, ainsi que mondial. Il convient de renforcer les liens existants, notamment par le biais des conférences régionales de la FAO, et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux s'occupant de questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition ».

22. Pour atteindre cet objectif, le CSA a étudié différents moyens de renforcer les liens avec les initiatives régionales concernant la sécurité alimentaire et la nutrition et d'encourager leur engagement concret dans les processus du CSA. Il y a lieu de signaler notamment les présentations des initiatives régionales durant les sessions plénières du CSA, la participation à des réunions régionales, y compris le PDDAA et l'ANASE, ainsi qu'aux conférences régionales de 2010.

23. Durant les réunions régionales de 2010, le CSA a organisé des événements parallèles multipartites sur les moyens qui permettraient de renforcer les liens entre les conférences régionales et le CSA réformé et, lors de la réunion ministérielle, le président du CSA a axé son discours sur les grandes lignes de la réforme du CSA et les principaux résultats de l'événement parallèle.

24. En 2010, les conférences régionales ont décrit des moyens de renforcer les liens avec le CSA. Il s'agissait notamment de l'initiative multipartite « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim » de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LARC); le Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (ERC); la création d'un groupe de pilotage ad hoc

régional à l'appui de la réforme du CSA, qui sera dirigé par le Président permanent de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (ARC) et de l'organisation d'un atelier réunissant de nombreuses parties prenantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient (NERC) qui a proposé l'établissement d'une plateforme régionale de type CSA pour assurer le suivi de la sécurité alimentaire dans la région et permettre aux responsables des politiques de partager les informations, les bonnes pratiques et les enseignements à tirer.

25. En 2010, la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a encouragé la participation concrète de la société civile ainsi que du commerce et des autres secteurs d'activité et s'est félicitée des efforts accomplis pour établir des liens plus étroits entre le CSA et la Conférence régionale. La Conférence a constaté en 2010 qu'il existait dans la région des instances s'occupant de sécurité alimentaire et précisé qu'elle tenait à ce qu'on ait recours à celles-ci pour mieux relier le CSA aux activités régionales. D'autres options nécessiteraient une analyse complète des incidences sur les ressources.

26. En outre, depuis la Conférence pour l'Asie et le Pacifique de 2010, la région Asie et Pacifique a participé à d'autres initiatives liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, par exemple:
- Deux consultations régionales sur les activités générales et de programme visant à faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires en Asie. L'une à Bangkok en mars 2011, l'autre aux Fidji pour les pays insulaires du Pacifique, en mai 2011.
 - En juillet 2010, la FAO, le FIDA et la Banque asiatique de développement (BAsD) ont organisé conjointement, au siège de la BAsD à Manille, un forum régional sur les investissements qui a été consacré à la sécurité alimentaire. Le forum a débouché sur la signature du Cadre régional de partenariat pour la sécurité alimentaire par les chefs des trois institutions à New York, en septembre 2010.
 - Le Représentant du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique préside actuellement le groupe de travail thématique régional des Nations Unies sur la pauvreté et la faim en Asie et dans le Pacifique. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le PNUD en assurent la coprésidence. Il s'agit de promouvoir la coopération régionale pour réaliser l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (OMD1) et de favoriser la sécurité alimentaire dans la région; le groupe s'emploie actuellement à formuler une feuille de route à l'horizon 2015 pour atteindre l'OMD1.
 - Dans ce contexte, la FAO, de concert avec la CESAP et le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies, établissent conjointement un rapport de situation régionale (ce rapport portera sur une révision des aspects fondamentaux du développement durable dans l'optique d'une économie verte et sur les perspectives de l'Asie-Pacifique) qui sera soumis à la Conférence de Rio+20.

IV. CONCLUSION

27. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être étudier:
- des moyens de renforcer les liens entre la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, d'autres initiatives régionales liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition et le CSA, en particulier durant la période intersessions.
 - une procédure pour inscrire des questions intéressant le CSA comme points permanents à l'ordre du jour des futures conférences régionales pour l'Asie et le Pacifique, et pour donner aux forums multipartites et aux événements parallèles le temps de recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes.
 - des moyens de suivre les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des principales décisions prises durant les conférences régionales concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les succès enregistrés et les problèmes rencontrés.

ANNEXE I

RAPPORT FINAL DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU CSA

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa trente-sixième session du 11 au 14 et le 16 octobre 2010 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 123 membres du Comité, des participants de 11 institutions et programmes des Nations Unies, 46 organisations internationales non gouvernementales, ainsi que des observateurs de 15 organisations intergouvernementales et autres organisations internationales non gouvernementales.
2. Le rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session; Annexe B – Composition du Comité; Annexe C – Pays et organisations représentés à la session et Annexe D – Liste des documents. M. Jacques Diouf, Directeur général, a prononcé un discours, qui est reproduit à l'Annexe E. M^{me} Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), a fait une déclaration qui est reproduite à l'Annexe F. M^{me} Yukiko Omura, Vice-Présidente du Fonds international de développement agricole (FIDA), a prononcé une allocution au nom de M. Kanayo F. Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), que l'on trouvera à l'Annexe G. M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, a prononcé un discours au nom du Secrétaire général des Nations Unies (reproduit à l'Annexe H). M. Monkombu Sambasivan Swaminathan a fait une déclaration, qui figure à l'Annexe I. La liste complète des participants est disponible auprès du Secrétariat du CSA.
3. La session a été ouverte par M. Noel De Luna, en sa qualité de Président.
4. Le Comité a nommé un Comité de rédaction composé des pays suivants: Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Indonésie, Japon et Paraguay, placé sous la présidence de M. Ibrahim Abu Atileh (Jordanie).
5. Le Comité a été informé que la délégation de l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU CSA

6. Les déclarations liminaires du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, de M^{me} Josette Sheeran, Directrice exécutive du PAM, de M^{me} Yukiko Omura, Vice-Présidente du FIDA, prononcée au nom de M. Kanayo F. Nwanze, Président du FIDA, de M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et de M. Monkombu Sambasivan Swaminathan sont jointes en annexe.
7. Le Président du CSA a présenté le processus de réforme du CSA, mis en œuvre en 2009 et 2010.

III. L'ÉTAT DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SOFI) 2010

8. M. Hafez Ghanem, Sous-Directeur chargé du Département du développement économique et social de la FAO, a présenté au Comité un « Aperçu de l'insécurité alimentaire dans le monde ».
9. Le Comité s'est accordé sur les points suivants:
- La faim dans le monde a été réduite, ce qui est une bonne chose. Elle n'en demeure pas moins à un niveau inacceptablement élevé.
 - On prévoit pour 2010 une réduction de la faim, qui tient à un retournement de la flambée des prix des denrées alimentaires et de la crise économique mondiale; cependant la faim d'origine structurelle s'aggrave.
 - Les récents phénomènes météorologiques extrêmes qui ont touché différentes régions du monde ont des répercussions telles qu'elles sont de nature à empêcher tout nouveau progrès.
 - L'ampleur de la faim et de l'insécurité alimentaire est particulièrement préoccupante pour les pays à faible revenu et à déficit vivrier.
 - Une table ronde chargée d'examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim sera organisée en 2011 par le Bureau du CSA, avec l'appui du Secrétariat.

IV. FAITS NOUVEAUX SURVENUS DANS LE MONDE INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

10. Le Président a noté qu'à cette session, le Comité était appelé à partager des informations et à étudier les moyens d'optimiser les synergies entre les initiatives mondiales en cours et avec le CSA, en vue d'en renforcer la cohérence et l'impact.
11. Le Comité a salué les présentations relatives à cinq initiatives:
- i) Le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont les conclusions ont été présentées par M^{me} Annika Söder, Sous-Directrice générale chargée du Bureau de la communication et des relations extérieures de la FAO.
 - ii) Le point sur l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI), notamment sous l'angle du suivi des engagements et de la cartographie des activités des pays, par M. Christopher MacLennan, Directeur général, Direction des politiques thématiques et sectorielles, Agence canadienne de développement international(ACDI).
 - iii) Le point sur le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Cadre global d'action (CGA), par M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale.
 - iv) Le point sur le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et plus particulièrement sa récente réforme, par M. Carlos Perez Del Castillo, président du Conseil du Consortium du GCRAI.
 - v) Le point sur le Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies, et la nouvelle initiative Renforcer la nutrition (Scaling Up Nutrition - SUN), par M. Alexander Müller, Président du Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies.

12. Le Comité a décidé:

- d'inclure le Comité permanent de la nutrition dans le Groupe consultatif du CSA, en plus de ses membres actuels, en raison du caractère particulier de ce Comité permanent, mécanisme de coordination à l'échelle des Nations Unies et plateforme à part entière, dotée de ses propres mécanismes de consultation de toutes les parties prenantes;
- de charger le Bureau du CSA d'étudier le moyen d'inviter et d'inclure le Comité permanent ou l'une de ses organisations membres dans le Secrétariat conjoint du CSA;
- de proposer au Comité permanent de coordonner ses travaux avec ceux du CSA en vue de créer des synergies et une étroite coordination entre leurs processus, mécanismes et propositions respectifs.

13. Le Comité a décidé de demander que des rapports intérimaires sur ces initiatives et d'autres initiatives importantes soient présentées aux sessions futures du CSA.

V. INITIATIVES RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

14. Le Président a noté qu'à cette session, le Comité était appelé à instaurer, resserrer et entretenir les liens avec tous les acteurs concernés, à tous les niveaux, et de s'assurer que ses travaux étaient en prise avec la réalité du terrain.

15. Le Comité a salué les présentations relatives à neuf initiatives et instances régionales: la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique; le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA); la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (APRC); l'Initiative sur la sécurité alimentaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE); la Réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC); le Sommet de l'alimentation du Pacifique au nom du Groupe de travail pour la sécurité alimentaire dans le Pacifique; l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »; la Commission spécialisée de l'agriculture familiale du MERCOSUR et l'Initiative pour la sécurité alimentaire de l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA).

16. Le Comité a reconnu l'importance des points ci-après, qui se sont dégagés lors des débats:

- i) La sécurité alimentaire et la nutrition sont des questions transversales qui exigent une approche pluridisciplinaire et un cadre associant toutes les parties prenantes, aux échelles nationale et régionale.
- ii) Les initiatives régionales apportent de la valeur au processus et appuient les efforts nationaux de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
- iii) La coopération régionale et interrégionale est un outil précieux de mise en commun des connaissances et des pratiques optimales ainsi que de renforcement de la coopération Sud-Sud.
- iv) La mobilisation des ressources nécessaires pour rendre opérationnels les cadres d'action régionaux est une condition préalable essentielle.

17. Le Comité a décidé d'instaurer, resserrer et maintenir ses liens avec ces initiatives et instances pendant l'intersession.

18. Le Comité s'est félicité des offres émanant des initiatives régionales et relatives à l'appui de la communication avec le CSA pendant l'intersession, notamment l'Initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025, et grâce à la présidence des conférences régionales de la FAO pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et pour l'Asie et le Pacifique et au Secrétariat de l'ANASE.

VI. PRÉSENTATION GÉNÉRALE, PAR LE PRÉSIDENT, DES DEMANDES SOUMISES PAR LES PAYS AU CSA

19. Le Président a noté qu'il n'avait été saisi d'aucune demande émanant des pays. Il a aussi proposé que pour la trente-septième session du CSA, ce point de l'ordre du jour serve à permettre aux pays de présenter leurs activités en cours et prévues de renforcement des partenariats dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les possibilités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pourraient également être examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

VII. INITIATIVES NATIONALES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION - ÉTUDES DE CAS

20. Le Comité s'est félicité de la présentation de quatre études de cas de pays de nature à permettre a) aux pays d'identifier des thèmes communs et des pratiques optimales en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et b) au CSA réformé de renforcer son appui à ces initiatives en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Ces études étaient les suivantes: « Une approche intégrée de la sécurité alimentaire: le Plan d'action national relatif aux politiques alimentaires » (présentée par le Bangladesh); « Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA): le point de vue d'un pays » (présentée par le Rwanda); « Instaurer la sécurité alimentaire durant les crises prolongées » (présentée par Haïti); « Les pratiques optimales en matière de filets de sécurité et de nutrition et leur rôle dans la promotion de la production locale » (présentée par la Jordanie).

21. Les quatre études de cas citaient expressément le CSA en tant que plate-forme en mesure de mettre en évidence, au niveau des pays, les besoins dans les domaines de la coopération technique, du renforcement des capacités et de la mobilisation des ressources. Les caractéristiques communes des approches nationales de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui se dégageaient des quatre études de cas étaient les suivantes:

- a) une approche intégrée de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) une étroite coordination, une coopération et une planification conjointe interministérielles;
- c) la mise en place et le financement de filets de sécurité viables;
- d) le renforcement des capacités et la formation;
- e) l'intégration des considérations de parité hommes-femmes;
- f) la coopération Sud-Sud.

22. Le CSA a demandé au Secrétariat d'élaborer un document à transmettre à la prochaine session du CSA, contenant une synthèse et une analyse des enseignements tirés et des propositions relatives à des études de cas supplémentaires de nature à compléter ces enseignements.

VIII. TABLES RONDES SUR LES POLITIQUES

23. Le Comité s'est félicité des résultats des trois tables rondes sur les politiques organisées, sur les thèmes suivants: i) « la lutte contre l'insécurité alimentaire pendant les crises prolongées: problèmes et défis », ii) « les régimes fonciers et l'investissement international dans l'agriculture » et iii) « la gestion de la vulnérabilité et des risques pour promouvoir l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ». Les résultats des délibérations du Comité sont les suivantes:

Remédier à l'insécurité alimentaire en situation de crise prolongée

24. Étant entendu que les questions relatives à la résolution des conflits excèdent le mandat du CSA, le Comité a approuvé l'esprit des trois recommandations présentées dans le document de référence:

- i) appuyer le travail d'analyse pour arriver à une meilleure compréhension des moyens d'existence des populations, ainsi que des mécanismes d'adaptation mis en œuvre lors des crises prolongées, en vue de consolider leur résilience et de renforcer l'efficacité des programmes d'assistance;
- ii) appuyer la préservation, la promotion et la reconstruction des moyens d'existence, ainsi que les institutions au service du développement et de la consolidation des moyens d'existence, dans les pays touchés par des crises prolongées;
- iii) revoir les procédures d'aide externe aux pays en situation de crise prolongée pour s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins, aux défis et aux contraintes institutionnelles rencontrées sur le terrain, en s'appuyant sur les pratiques optimales.

25. De manière plus précise, le Comité a recommandé:

- i) d'adopter une approche globale de la sécurité alimentaire dans les situations de crise prolongée, en prenant en compte à la fois les réponses d'urgence et l'appui aux moyens d'existence durables;
- ii) que le système des Nations Unies encourage une participation mieux coordonnée de toutes les parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action d'ensemble, pilotés par les pays eux-mêmes, dans le petit nombre de pays touchés par des crises prolongées;
- iii) d'établir des mécanismes permettant d'associer plus étroitement les organisations locales au renforcement d'institutions clés (par exemple marchés, réseaux sociaux);
- iv) d'établir des mécanismes visant à renforcer les partenariats et la collaboration avec les institutions régionales;
- v) d'appuyer les mécanismes de consultation et de dialogue sur les politiques, pour améliorer la compréhension et la coopération sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les situations de crise prolongée. À cet égard, le Bureau étudiera avec le Groupe consultatif la possibilité d'organiser un Forum d'experts de haut niveau sur les situations de crise prolongée, au plus tard en 2012, pour débattre d'un nouveau Programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays touchés par des crises prolongées en collaboration avec d'autres institutions spécialisées et partenaires humanitaires;
- vi) de publier un additif au prochain rapport sur l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), avec un tableau 2 révisé pour inclure tous les pays et territoires affectés par des crises prolongées, en élargissant la liste aux Territoires palestiniens⁴, Cisjordanie et Bande de Gaza.

Régimes fonciers et investissements internationaux dans l'agriculture

26. Le Comité:

- i) a encouragé la poursuite d'un processus ouvert d'élaboration des Directives volontaires (Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de l'administration des autres ressources naturelles) en s'appuyant sur des processus régionaux existants afin de les soumettre pour examen à la trente-septième session du CSA, et a décidé d'établir un groupe de travail du CSA à composition non limitée chargé d'examiner le premier projet de directives volontaires;

⁴ Certains Membres du Groupe du Proche-Orient ont émis des réserves quant au libellé, qui ne fait pas mention que les Territoires palestiniens sont occupés.

- ii) prenant note du processus d'élaboration continue des principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources et, conformément à son rôle, a décidé de lancer un processus ouvert d'examen de ces principes au sein du CSA;
- iii) a demandé instamment aux gouvernements et aux autres parties prenantes qui participent au processus d'élaboration des directives volontaires et des principes pour un investissement agricole responsable de faire en sorte que les deux processus soient cohérents et complémentaires;
- iv) a demandé au Groupe d'experts de haut niveau d'entreprendre, en vue de les présenter lors de la trente-septième session du CSA, des études sur les questions importantes suivantes, conformément au document sur la réforme du CSA approuvé en 2009 et à ses propres règles et procédures de travail:
 - rôles respectifs des grandes plantations et des petites exploitations agricoles, y compris les incidences sur l'environnement, l'égalité hommes-femmes, l'économie et la société;
 - examen des outils existants permettant de cartographier les terres disponibles;
 - analyse comparative des outils pour aligner les investissements à grande échelle sur les stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire.
- v) a encouragé les États Membres à appuyer le renforcement des capacités afin de traiter plus efficacement la question de la gouvernance foncière.

Gérer la vulnérabilité et les risques pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

27. Le Comité a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition d'entreprendre, en vue de les présenter lors de la trente-septième session du CSA, des études sur les questions importantes suivantes, conformément au document sur la réforme du CSA approuvé en 2009 et aux règles et procédures de travail du Groupe d'experts de haut niveau:

- i) **L'INSTABILITÉ DES PRIX:** toutes ses causes et ses conséquences, y compris les pratiques qui sont à l'origine de distorsions des marchés et les liens avec les marchés financiers, ainsi que les politiques, mesures, outils et institutions qui peuvent, d'une manière cohérente et appropriée, contribuer à gérer les risques liés à une volatilité des prix excessive dans l'agriculture. L'étude portera également sur les mesures de prévention et d'atténuation qui concernent les producteurs vulnérables, les consommateurs, en particulier les pauvres, les femmes et les enfants, et qui peuvent s'appliquer à différents niveaux local, national, régional et international). Cette étude s'appuiera sur un examen des publications existantes et s'intéressera à la manière dont les pays et les populations vulnérables peuvent se procurer des produits alimentaires lorsque la volatilité des prix provoque d'importantes perturbations sur les marchés.
- ii) **LA PROTECTION SOCIALE:** c'est-à-dire la manière de réduire la vulnérabilité en instaurant des politiques et des programmes de protection au niveau social et productif, qui tiennent compte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que des divers contextes propres aux pays et aux régions. L'étude comprendra un examen de l'incidence des politiques existantes sur l'amélioration des conditions de vie et de la capacité d'adaptation des populations vulnérables, en particulier les petits exploitants agricoles, les pauvres ruraux et urbains, ainsi que les femmes et les enfants. Elle prendra également en compte les avantages procurés par l'amélioration de la production locale, des moyens d'existence et de la nutrition.
- iii) **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE:** l'étude passera en revue les évaluations existantes et les initiatives concernant les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et s'intéressera notamment aux régions et aux populations les plus touchées et les plus vulnérables, au point d'intersection entre le changement climatique et la productivité agricole, y compris les défis et les

possibilités que représentent les politiques d'atténuation et d'adaptation, et aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

28. Le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, se prononcera sur la meilleure façon de mener à bien le processus d'élaboration des recommandations ou des options pour la trente-septième session du CSA.

IX. COORDINATION MONDIALE DES INTERVENTIONS DANS LES DOMAINES DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION À L'APPUI DES PROCESSUS NATIONAUX

A. ÉLABORATION D'UN CADRE STRATEGIQUE MONDIAL

29. Le Secrétariat a présenté le document portant la cote CFS:2010/2, intitulé « *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition: document de réflexion* ». Le Comité est convenu d'engager un processus de consultation ouvert, qui sera conduit par le Bureau du CSA avec l'assistance du Secrétariat conjoint et en collaboration étroite avec le Groupe consultatif, et avec la participation de toutes les parties prenantes, afin de mettre au point la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition d'ici à octobre 2012, qui fera l'objet de mises à jour régulières faisant écho aux conclusions et aux recommandations du CSA. La première étape de ce processus de consultation ouvert sera de trouver un accord sur les objectifs du Cadre stratégique mondial, ses principes fondamentaux et sa structure, en prenant en compte les cadres existants. Au cours du processus, le Groupe d'experts de haut niveau apportera éventuellement sa contribution sur des questions définies comme prioritaires par le CSA.

B. CARTOGRAPHIE DES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES PAYS

30. Le Secrétariat a présenté le document CFS: 2010/3, intitulé *Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays*. Le Comité est convenu:

- d'approuver le plan d'élaboration et de mise en œuvre proposé dans le présent document;
- d'inciter les parties prenantes intéressées à s'associer à la mise en place de cette initiative au niveau national;
- de demander au Secrétariat de continuer à faciliter, et avec l'appui des parties prenantes du Groupe consultatif du CSA, les activités relatives au plan d'élaboration et de mise en œuvre présenté dans ce document et qui est l'une des activités centrales du programme de travail du CSA pour 2010-2011, en vue de faire le point sur l'avancement des travaux lors de la session de 2011 du CSA, avec notamment les données d'expérience des pays;
- de recommander que quatre à six gouvernements nationaux présentent les résultats de l'initiative de cartographie à la session de 2011 du CSA et contribuent aux débats sur les investissements et les actions au niveau national, les enseignements tirés, les bonnes pratiques et leurs avantages, ainsi que les besoins d'aide internationale.

31. Le Comité a souligné que l'initiative de cartographie devait aussi envisager des activités en rapport avec la nutrition.

X. LA VOIE À SUIVRE POUR LE CSA - MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

32. Le Comité a déclaré faire sien le document CFS:2009/9 – « *Projet de mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour les relations avec le*

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) » – et a encouragé les autres parties prenantes à faire de même.

33. Le Comité a approuvé la recommandation figurant dans le document CFS:2010/4 – « Règlement intérieur révisé » – selon laquelle un groupe de travail du Bureau continuerait, fin 2010 et en 2011, à examiner et à réviser le Règlement intérieur du CSA, l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation et l'Acte constitutif de la FAO, sur la base du document relatif à la réforme du CSA (CFS:2009/2 Rev.2), conformément au programme de travail et au calendrier proposés dans la section III du document CFS:2010/4.

34. En outre, le Comité est convenu que, pendant la période de transition courant jusqu'en octobre 2011, les actuels Règlement intérieur et Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation ne pourraient être appliqués que pour autant qu'ils soient pleinement conformes à la lettre et à l'esprit du document relatif à la réforme du CSA⁵.

35. Le Secrétariat a présenté le document CFS:2010/5, intitulé « Programme de travail et budget du CSA ». Le Comité:

- a approuvé le PTB pour 2010-2011;
- a recommandé que le PTB 2012-2013 soit examiné plus avant par le Bureau;
- a décidé de soumettre ces documents à l'examen de la FAO, du FIDA et du PAM selon les modalités prévues par les règlements intérieurs et conformément aux règlements financiers et règles de gestion financière respectifs de ces organisations;
- a approuvé la proposition de créer un cadre axé sur les résultats pour le CSA qui soit cohérent avec les priorités organisationnelles des institutions sises à Rome (et avec celles d'autres organisations) sous la forme d'un programme de travail pluriannuel détaillé qui serait présenté au CSA, de préférence lors de sa trente-septième session en 2011.

⁵ Le Comité a pris note de la position du représentant de la Conseillère juridique de la FAO, indiquée au paragraphe 6 du document CFS:2010/4, au sujet de l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation.

ANNEXE II

RAPPORT FINAL DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA

Résumé

À sa deuxième session organisée depuis la réforme, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a examiné neuf points de l'ordre du jour, correspondant aux rôles du Comité et visant à poursuivre sa réforme. Le point I concerne l'organisation de la session. Au titre du point II, les chefs de secrétariat des trois institutions ayant leur siège à Rome, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition se sont exprimés devant le Comité. Le Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social (ES) a en outre présenté les aspects essentiels du rapport sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011*. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ont été examinées au titre du point III. Des informations actualisées sur les initiatives mondiales et régionales ont été présentées au point IV. Au titre du point V, sept séances ont été consacrées à trois tables rondes ayant pour objet d'aboutir à des recommandations sur des thèmes essentiels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Au point VI, divers moyens de renforcer la coordination mondiale et l'appui aux processus nationaux ont été envisagés, notamment la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, les progrès accomplis dans l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim. Le point VII a porté sur la mise en œuvre de la réforme du CSA, notamment sur les modifications à apporter au Règlement intérieur et sur l'élaboration d'un cadre axé sur les résultats et d'un programme de travail et budget pluriannuel pour le Comité. Au point VIII, des questions diverses ont été examinées, comme par exemple la récapitulation des mesures prises pour donner suite aux décisions du CSA, une proposition visant à renforcer la participation du secteur privé aux travaux du Comité, l'organisation de la trente-huitième session du CSA, l'élection du Président et la composition du Bureau pour 2012-2013. Le rapport de la session a été adopté au titre du point IX.

Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à prendre acte des résultats de la trente-septième session du CSA, lors de laquelle le Comité:

1. A chargé le Bureau du CSA de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de mettre au point définitivement les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts aussitôt que possible (par. 15).
2. A demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des politiques susceptibles d'être adoptées pour lever ces obstacles (par. 29, alinéa vii).
3. A soutenu le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du CSA aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition et d'une plus large adhésion à ces principes (par. 29, alinéa ix).
4. A demandé au Bureau de proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions « sécurité alimentaire », « sécurité alimentaire et nutrition », « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et « sécurité nutritionnelle » (par. 43).
5. A demandé au Secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire

rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine lors de la trente-huitième session du Comité (par. 54).

6. Est convenu d'élaborer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au CSA à sa trente-huitième session (par. 56).
7. A approuvé la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire, portant notamment sur la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international, et a recommandé vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables (par. 57).
8. A adopté le Règlement intérieur révisé du CSA tel qu'il figure dans le document CFS:2011/9 Rev.1 et demandé au Bureau de le préciser et de l'améliorer de manière à le rendre conforme au document relatif à la réforme du CSA, et de recommander que l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit remanié avant la prochaine session ordinaire du CSA (par. 61-62).
9. A approuvé le cadre axé sur les résultats destiné au CSA et a demandé au Secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles par rapport aux prévisions de dépense et d'intégrer davantage le Programme de travail et budget 2012-2013 et le cadre axé sur les résultats, pour présentation au CSA à sa trente-huitième session, en 2012 (par. 63).
10. A approuvé la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, ayant pour objet, entre autres, d'élaborer un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée (par. 64).

Mesures suggérées à la Conférence

La Conférence est invitée à prendre acte des résultats de la trente-septième session du CSA, lors de laquelle le Comité:

1. A reconnu, au vu des informations actualisées sur les initiatives mondiales et régionales et les liens avec le CSA, qu'il était important de: i) fournir un soutien aux efforts consentis par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux; iii) mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; iv) servir de lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débat et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et v) rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales (par. 21).
2. A salué les résultats des trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants: i) comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants; ii) équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition; et iii) l'instabilité des prix des produits alimentaires (par. 24-52).
3. A demandé au Bureau de recommander que l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit mis à jour de manière à être conforme au document relatif à la réforme du CSA (par. 61).

Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:

M. Kostas Stamoulis
Secrétaire du CSA

Tél.: +39 065705 6295

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a tenu sa trente-septième session du 17 au 22 octobre 2011 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des délégués de 114 membres du Comité, ainsi que des participants de:

- 8 organisations et programmes des Nations Unies;
- 82 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales⁶;
- 3 organisations de recherche agricole internationales;
- 5 institutions financières internationales et régionales;
- 31 associations du secteur privé et fondations philanthropiques⁷; et
- 21 observateurs.

La liste complète des membres et des autres participants et observateurs peut être obtenue auprès du Secrétariat du CSA.

2. Le rapport contient les annexes suivantes: Annexe A – Ordre du jour de la session, Annexe B – Composition du Comité, Annexe C – Pays et organisations représentés à la session, Annexe D – Liste des documents. On trouvera également en annexe les différentes allocutions d'ouverture.

3. La session a été ouverte par M. Noel De Luna (Philippines), Président du CSA. Le Comité a constitué un Comité de rédaction composé des pays suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et Syrie, et placé sous la présidence de M^{me} Gerda Verburg (Pays-Bas).

4. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'Article II de l'Acte constitutif de la FAO.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DU CSA

5. M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), M^{me} Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), M. David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et M. Monkombu Sambasivan Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture, qui sont reproduites en annexe.

6. M. Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social (ES) de la FAO, a présenté au Comité le Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2011 - **Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays?**

7. Il a été noté que le contenu du Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 serait pris en compte lors des débats dans le cadre des tables rondes.

8. Dans son exposé, M. Ghanem a mis l'accent sur les six points clés suivants:

⁶ La participation des organisations de la société civile a été facilitée par le Mécanisme international de la société civile sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

⁷ Dont 30 sociétés regroupées sous l'égide du Réseau international agroalimentaire.

- i) L'incidence des fluctuations et des flambées des prix sur la sécurité alimentaire n'est pas uniforme, les pays pauvres étant les plus durement touchés.
 - ii) Les prix des produits alimentaires ont augmenté et leur instabilité s'est accentuée, sur le marché intérieur, dans la plupart des pays.
 - iii) Il est probable que la tendance à la hausse et à l'instabilité des prix alimentaires se poursuive à l'avenir.
 - iv) Les flambées des prix de courte durée peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur la production, la nutrition et les moyens de subsistance.
 - v) La hausse des prix présente des avantages potentiels pour les agriculteurs, surtout si elle s'accompagne de politiques et de programmes appropriés en faveur de l'agriculture paysanne; et
 - vi) Des mesures doivent être prises aux niveaux national et mondial pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires et protéger les groupes vulnérables de ses effets.
9. Certains membres se sont félicités des efforts consentis par la FAO pour améliorer les méthodes utilisées pour mesurer la faim et ont déclaré attendre avec impatience les estimations ainsi obtenues qui figureront dans le Rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* 2012.

III. DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

Le Comité:

10. S'est dit conscient des efforts remarquables consentis par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les négociations relatives aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire.
11. A reconnu qu'il fallait davantage de temps pour mener à terme le processus de négociation et a approuvé la poursuite et l'achèvement de ce processus.
12. A reconnu les progrès considérables réalisés et a recommandé que l'on tire parti de la base solide qui avait été mise en place, tout en se concentrant sur les paragraphes restants et en respectant et en maintenant l'esprit d'entente qui caractérise les négociations de juillet et d'octobre.
13. S'est félicité de l'attachement des États Membres à la mise au point définitive des Directives volontaires.
14. A rappelé que c'est aux États Membres qu'il appartient en dernier ressort d'approuver les Directives volontaires.
15. A chargé le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de mettre au point définitivement les Directives volontaires aussitôt que possible compte tenu du programme de travail du Comité et des ressources disponibles.
16. A demandé au Secrétariat du CSA de faire en sorte que, lors des négociations à venir, la traduction dans toutes les langues de la FAO soit assurée et de mettre à disposition l'actuel texte négocié dans lesdites langues.

IV. INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LES INITIATIVES MONDIALES ET RÉGIONALES ET LES LIENS AVEC LE CSA

17. Le Président a noté que la présente session avait pour objet d'être un lieu de débat propre à renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux mondial et régional entre des parties prenantes très diverses.

18. Le Comité a salué les présentations relatives à sept initiatives mondiales⁸:

- i. « Le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture », par M. Bruno Le Maire, Ministre français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, au nom de la Présidence du G20.
- ii. le point sur l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale (AFSI), par M. Sujiro Seam, Président de l'Initiative de L'Aquila et Directeur adjoint des biens publics mondiaux au Ministère français des affaires étrangères et européennes.
- iii. « Partenariats de principe multipartites pour une approche globale de la sécurité alimentaire et de la nutrition », par M. David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- iv. « Concrétiser le droit à l'alimentation: de la gouvernance mondiale à la mise en œuvre nationale », par M. Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.
- v. « Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous: liens entre le Comité permanent de la nutrition et le CSA – progrès accomplis au cours des 12 mois antérieurs », par M^{me} Denise Costa Coitinho Delmuë, Secrétaire exécutive du Comité permanent de la nutrition du Système des Nations Unies.
- vi. « Le point sur la stratégie de mise en œuvre et le cadre de résultats du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », par M. Carlos Pérez del Castillo, président du Conseil du Consortium des centres du GCRAI; et
- vii. « L'OMC et la sécurité alimentaire », par M. Clem Boonekamp, Directeur de la Division de l'agriculture et des produits de base de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

19. Le Comité a salué les présentations faites des cinq initiatives régionales suivantes:

- i. « Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA): le travail accompli - comment les liens avec le CSA peuvent être renforcés », par M. Tobias Takavarasha, Fonctionnaire principal chargé des politiques et investissements agricoles, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
- ii. « La stratégie de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle », par M. José Amaro Tati, Secrétaire d'État à l'agriculture, au nom du Gouvernement de l'Angola, qui assure la présidence de la CPLP, et de M. Domingos Simões Pereira, Secrétaire général de la CPLP.
- iii. « Charte de l'Afrique de l'Ouest relative à la prévention et à la gestion des crises alimentaires », par M. Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS);

⁸ Les présentations sont consultables sur le site Web du CSA à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs37/fr/>.

- iv. « Agir d'urgence face à la sécheresse de 2011 dans la corne de l'Afrique », par M. Samuel Zziwa, directeur de programme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); et
- v. « Présentation succincte de la Réunion ministérielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique sur la sécurité alimentaire à Niigata (Japon), 16-17 octobre 2010 », par M. Yutaka Sumita, Directeur général adjoint pour les affaires internationales, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

20. Le Comité s'est également penché sur les points saillants découlant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord qui avait été organisé au Caire, les 3 et 4 octobre 2011, sous l'égide du CSA. Parmi les principales recommandations, les participants avaient proposé la mise en place d'une plateforme régionale analogue au CSA pour suivre la situation de la sécurité alimentaire dans la région et permettre aux artisans des politiques de partager des informations, des bonnes pratiques et des enseignements tirés (CFS:2011/Inf.19).

21. Le Comité a reconnu qu'il était important de:

- i. Fournir un soutien aux efforts déployés par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- ii. Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux.
- iii. Mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- iv. Constituer un lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débats et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et
- v. Rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales.

22. Le Comité a décidé d'admettre la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) aux sessions du CSA en qualité d'observateur.

V. TABLES RONDES

23. Le Comité a accueilli trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants: i) comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants; ii) équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition; et iii) l'instabilité des prix des produits alimentaires. Les résultats des débats du Comité sont les suivants:

A. TABLE RONDE SUR LE THÈME: «COMMENT ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS»

Le Comité:

24. A souligné l'importance primordiale d'un accroissement et d'une amélioration des investissements dans l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition adéquate pour tous.

25. A constaté que la majeure partie des investissements étaient effectués par les agriculteurs et les petits exploitants eux-mêmes, leurs coopératives et d'autres entreprises rurales, le reste étant le fait de multiples acteurs privés, ainsi que de l'État.

26. A reconnu que les petits exploitants, dont beaucoup sont des femmes, jouaient un rôle central dans la production de la plupart des denrées alimentaires consommées localement dans de nombreuses régions en développement et qu'ils étaient les premiers investisseurs dans le secteur agricole de nombreux pays en développement.

27. A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les « Régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture » et a pris bonne note de ses recommandations.

28. A pris dûment note du rapport et des recommandations émanant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, qui avait eu lieu les 3 et 4 octobre 2011, au Caire, sous l'égide du CSA.

29. Le Comité a donc invité instamment les gouvernements des États Membres, les partenaires internationaux et autres parties prenantes à donner suite aux recommandations suivantes:

- i. Faire en sorte que les politiques, les investissements et les services publics en faveur de l'agriculture s'attachent en priorité à favoriser, à soutenir et à compléter les investissements des petits exploitants, en faisant une place spéciale aux femmes productrices de denrées alimentaires qui se heurtent à des difficultés particulières et nécessitent des politiques et un soutien spécifiques.
- ii. Faire en sorte que les politiques agricoles et les investissements publics accordent la priorité à la production alimentaire, à la nutrition et au renforcement de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et à la diversité biologique et qu'ils s'attachent en particulier à renforcer la production vivrière durable des petits exploitants, à réduire les pertes après-récolte, à augmenter la valeur ajoutée après récolte et à favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés alimentaires locaux, nationaux et régionaux, y compris en ce qui concerne le transport, le stockage et le traitement des produits.
- iii. Faire en sorte que les politiques et les investissements publics jouent un rôle de catalyseur dans la formation de partenariats entre les investisseurs agricoles, notamment de partenariats entre les secteurs public et privé, entre le secteur coopératif agricole et le secteur privé et au sein du secteur privé, de manière à ce que ces partenariats servent et préservent les intérêts des petits exploitants, et reconnaître que l'État a bien souvent un rôle crucial à jouer en facilitant l'accès de ces derniers au crédit, aux services techniques et de vulgarisation, à l'assurance et aux marchés.
- iv. Prêter l'attention voulue aux nouveaux risques inhérents aux marchés et à l'environnement qui menacent les petits exploitants, et mettre au point des investissements, des services et des politiques de nature à limiter ces risques et à renforcer l'aptitude des petits exploitants – hommes et femmes – à les gérer. Orienter les investissements dans l'agriculture dans une optique de durabilité environnementale; et
- v. Faire participer activement les organisations représentant les petits exploitants et les travailleurs agricoles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'investissement agricole ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'investissement dans l'agriculture et à la création de chaînes de valeur agroalimentaires.

En outre, le Comité:

- vi. A encouragé les gouvernements et les autres parties prenantes à lui présenter des rapports, comme indiqué dans le cadre de la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays, sur les mesures prises en vue d'aligner les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, à lui rendre compte, en

- particulier, de la suite donnée aux recommandations énumérées plus haut, et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences nationales.
- vii. A demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l'agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés. Cette étude devrait comprendre une évaluation comparative des stratégies permettant de lier les petits exploitants aux chaînes de valeur agroalimentaires sur les marchés nationaux et régionaux, et présenter les enseignements pouvant être tirés de différentes expériences, et elle devrait également évaluer les incidences des partenariats entre secteur public et secteur privé, entre secteur coopératif agricole et secteur privé et au sein du seul secteur privé sur les petits exploitants.
 - viii. A reconnu qu'il était urgent de faire aboutir les négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui seraient de nature à favoriser l'investissement des petits exploitants dans l'agriculture.
 - ix. A soutenu le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du CSA aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition et d'une plus large adhésion à ces principes. Il a reconnu que la première étape de ce processus de consultation serait de mettre au point un mandat prévoyant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes, ainsi que la forme à donner aux consultations, en tenant compte des cadres existants, notamment les Principes pour des investissements agricoles responsables élaborés par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale. Ce processus de consultation serait entamé peu après qu'auraient été approuvées les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et il serait supervisé par le Bureau du CSA, avec l'aide du Secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec la participation de tous les acteurs concernés. Les principes seraient ensuite soumis au CSA pour examen. Le processus de consultation aurait pour objet de garantir la cohérence et la complémentarité avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
 - x. A demandé instamment la reconnaissance explicite de *l'investissement favorable aux petits exploitants* comme critère permettant de définir un investissement responsable des entreprises dans l'agriculture. La définition de cette expression devrait être l'une des questions spécifiquement abordées au cours de cette consultation sur l'investissement responsable dans l'agriculture; et
 - xi. A demandé au Secrétariat du CSA, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des informations communiquées par les parties prenantes concernées, de rédiger et de lui soumettre un rapport général sur l'état de la mise en œuvre des recommandations énumérées plus haut.

B. TABLE RONDE SUR L'ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

Le Comité:

30. A reconnu que l'action en faveur de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate des femmes, des hommes et de leurs familles était indissociable des efforts de développement global et a appelé instamment l'ensemble des parties prenantes à engager des mesures concrètes afin d'améliorer l'état de santé, le niveau d'instruction et la nutrition des femmes.
31. A appelé les États Membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à reconnaître qu'il était essentiel de faire progresser les droits fondamentaux pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde.
32. A invité instamment les États Membres à prendre des mesures, y compris des mesures de discrimination positive, si nécessaire, afin de:
- i. garantir que les femmes participent de manière constructive à tous les processus de prise de décision en rapport avec la concrétisation progressive du droit des femmes à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de la nutrition;
 - ii. garantir que les femmes aient un accès équitable à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, notamment en adoptant des dispositions légales favorisant l'équité hommes-femmes.
33. A invité instamment les États Membres à encourager activement les femmes à occuper des fonctions de responsabilité et à renforcer la capacité des femmes de s'organiser collectivement, en particulier dans le secteur rural.
34. A prié instamment les États Membres de mettre en place un cadre d'action juridique doté des mécanismes voulus pour contrôler le respect des règles, afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, y compris à la propriété et aux legs fonciers, ainsi que l'accès aux services financiers, à la technologie et à l'information agricoles, aux activités commerciales et à l'immatriculation des entreprises, ainsi qu'aux offres d'emploi, et d'adopter et de faire appliquer des lois pour protéger les femmes contre tous les types de violences. Les États Membres devraient, le cas échéant, vérifier l'ensemble de la législation relative à la discrimination en vue de modifier les lois discriminatoires.
35. A prié instamment les États Membres de faire participer les femmes aux prises de décisions concernant l'action nationale et internationale destinée à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
36. A demandé aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes de faire de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, des enfants et des nourrissons, y compris de la faim cachée, des carences en oligo-éléments et de l'obésité, en tant que nouvelle manifestation de la malnutrition, un objectif explicite et un résultat escompté des programmes, interventions d'urgence, stratégies et politiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, depuis leur élaboration jusqu'à leur exécution.
37. A rappelé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, et en particulier les recommandations relatives au renforcement de la sécurité alimentaire des femmes, au titre des objectifs stratégiques sur les politiques macroéconomiques et de développement (A1), la formation professionnelle et la formation continue (B3), la santé (C1), l'accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce (F2) et le développement durable (K2).
38. A invité instamment le Bureau à encourager la définition d'indicateurs spécifiques, d'objectifs et de calendriers – et à y participer activement si nécessaire, aux côtés de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) – pour

mesurer les progrès accomplis s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire des femmes et à inviter ONU-Femmes à faire rapport sur cette question au CSA à sa trente-neuvième session.

39. A pris note du rapport et des recommandations relatives à l'équité hommes-femmes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition découlant de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui avait lieu les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA.

40. A demandé aux États Membres de soutenir l'adoption et la mise en application de lois et mesures connexes en faveur de la protection de la maternité et de la paternité qui puissent permettre aux femmes et aux hommes de jouer leur rôle de donneurs de soins et répondre ainsi aux besoins nutritionnels de leurs enfants et de protéger leur propre santé, tout en veillant à la sécurité de l'emploi de ces femmes et de ces hommes.

41. A demandé instamment aux États Membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes d'œuvrer ensemble, afin de créer des synergies et d'éviter les gaspillages, à définir et soutenir des stratégies, des politiques et des mesures tenant compte de l'équité hommes-femmes et qui visent à renforcer davantage la sécurité alimentaire, l'hygiène nutritionnelle et les actions éducatives et permettent de développer les solutions pratiques à l'intention des femmes. Notamment:

- i) les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition devraient être ventilées par sexe et par âge;
- ii) des analyses de l'équité hommes-femmes et des évaluations d'impact nutritionnel devraient être conduites à l'appui de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et devraient utilisés à cette fin des indicateurs, un ciblage par sexe et des financements adéquats;
- iii) les investissements agricoles devraient prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes, compte tenu que les investissements dans les ressources naturelles, notamment foncières, ont une incidence sur la sécurité alimentaire des femmes. En outre, les plans, politiques et programmes d'investissement agricole devraient être conçus de façon à ce que les femmes et les hommes aient accès aux services et opérations des programmes sur un pied d'égalité, en tenant compte de l'engagement des femmes et des hommes dans l'économie domestique et dans l'éducation des enfants, ainsi que de leurs besoins différents;
- iv) il faut, dans le cadre de la programmation agricole, accorder la priorité aux agricultrices qui s'occupent de petites exploitations, pour favoriser l'équité tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes et des enfants en matière d'alimentation et de nutrition; et
- v) il faut encourager l'adoption de programmes de protection sociale, dont l'alimentation scolaire issue de la production locale et les jardins potagers scolaires, car ils encouragent la fréquentation scolaire chez les filles et permet de lier l'autonomisation économique des agricultrices à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des filles à l'école et d'améliorer les résultats scolaires.

42. A recommandé que la question de l'égalité des sexes soit inscrite dans les mécanismes actuels et futurs de suivi des directives volontaires, notamment dans ceux qui concernent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et ou encore la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et autres initiatives analogues qui seront examinées ou approuvées par le CSA.

43. A demandé au Bureau de prendre les mesures nécessaires, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat commun, ainsi qu'avec les organisations internationales concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions «sécurité alimentaire», «sécurité alimentaire et

nutrition», «sécurité alimentaire et nutritionnelle» et «sécurité nutritionnelle» au CSA en vue de normaliser la terminologie officielle que le Comité devrait utiliser, sachant que la nutrition est un élément clé de la «sécurité alimentaire» telle qu'officiellement définie.

44. A demandé au Secrétariat du CSA de préparer, en collaboration avec le Groupe consultatif et à partir des informations communiquées par les parties prenantes intéressées, un rapport général sur la suite donnée aux recommandations mentionnées plus haut, qui sera présenté au CSA.

C. TABLE RONDE SUR L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Comité:

45. A souligné que la communauté internationale devait consentir des efforts concertés en vue de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de faire en sorte que les répercussions de cette instabilité ne compromettent pas le droit à l'alimentation des petits producteurs, des producteurs dont l'activité est accessoire et des consommateurs.

46. A remercié le Groupe d'experts de haut niveau de ses efforts et de son travail sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et a pris note de son rapport à ce sujet et des recommandations qui y figurent.

47. A accueilli avec satisfaction le Plan d'action du G20 sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'agriculture, qui constitue une tentative constructive de s'attaquer à certaines des principales causes et des principales répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, et a formé le vœu que ce plan soit approuvé par le G20 lors de son Sommet en novembre 2011.

48. S'est félicité des résultats de l'Atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord organisé les 3 et 4 octobre 2011 au Caire sous l'égide du CSA et a encouragé les membres de la région à traiter les questions de coordination aussi bien au niveau national que régional.

49. A pris note de l'analyse qui avait été faite par la FAO et d'autres parties prenantes des effets positifs et négatifs des diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse et à l'instabilité des prix des produits alimentaires, points qui avaient été débattus lors de la série de consultations sous-régionales et régionales organisées par la FAO en 2011.

50. A recommandé les mesures ci-après, leur élaboration et leur mise en œuvre, par les acteurs et parties prenantes concernés:

Mesures visant à accroître la production et la disponibilité alimentaires et à renforcer la capacité de résister aux crises:

- a) Accroître les investissements publics et privés réguliers et durables afin de renforcer les systèmes de production issue de la petite agriculture, de stimuler la productivité agricole, de favoriser le développement rural et de renforcer la résilience, en accordant une attention particulière à la petite agriculture;
- b) Favoriser un renforcement fondamental de la recherche-développement agricole et son financement, notamment grâce à l'intensification des travaux du GCRAI réformé, à l'appui apporté aux systèmes de recherche nationaux, aux universités publiques et aux instituts de recherche et à la promotion des transferts de technologies, de la mise en commun des connaissances et des pratiques, y compris pour l'agriculture familiale,

et au renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

- c) Aider les États Membres à élaborer – ou à réviser – des stratégies globales en matière de sécurité alimentaire administrées et dirigées par eux, fondées sur des éléments concrets, faisant appel à la participation de tous les partenaires clés au niveau national, en particulier la société civile, les organisations de femmes et d'agriculteurs, et établissant une cohérence d'action dans les différents secteurs, notamment dans les politiques économiques nationales, pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires;
- d) Inviter instamment les États Membres à étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire et, notamment, de limiter les pertes après récolte;

Mesures visant à réduire l'instabilité:

- e) Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations sur les marchés des denrées alimentaires et inviter instamment les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la publication d'informations actualisées de qualité sur les marchés des produits alimentaires;
- f) Compte tenu du fait que les pays doivent mieux coordonner leurs interventions en cas de flambée des prix des produits alimentaires, appuyer la création d'un Forum d'intervention rapide dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles et demander au Bureau du CSA d'assurer une liaison appropriée entre ce Forum et le Comité;
- g) Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles;
- h) Étant donné qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour que l'on réduise l'instabilité excessive des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré et complet du Cycle de Doha pour le développement, conformément à son mandat;
- i) Réexaminer – lorsqu'il y a lieu et si nécessaire – les politiques en matière d'agrocarburants à la lumière d'études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d'un point de vue économique, environnemental et social. Dans cet esprit, charger le Groupe d'experts de haut niveau, en tenant pleinement compte des ressources et les autres priorités du CSA, de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des agrocarburants sur la sécurité alimentaire, devant être présenté au CSA;
- j) Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec toutes les parties prenantes pertinentes, d'évaluer plus avant les contraintes et l'efficacité qui caractérisent les réserves alimentaires locales, nationales et régionales;

Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l'instabilité:

- k) Renforcer, le cas échéant, le rôle de l'État, afin d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité, notamment par l'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent

- être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise. Rappeler, dans ce contexte, la commande d'une étude du Groupe d'experts de haut niveau sur la question, qui sera présentée au Comité à sa trente-huitième session;
- l) Recommander la mise en place de dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que de mécanismes d'achats locaux, selon qu'il conviendra, pour la livraison de l'aide alimentaire, tout en prenant en considération les facteurs relatifs aux délais, aux marchés, à la production, aux institutions et autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral;
 - m) Approuver les efforts que le G20 a demandé au Programme alimentaire mondial (PAM) et à d'autres organisations et partenaires internationaux (notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO]), ainsi qu'aux pays d'Afrique de l'Ouest, pour qu'ils apportent leur appui à la mise en place en Afrique de l'Ouest d'un projet pilote concernant une réserve alimentaire humanitaire d'urgence, régionale et ciblée, qui soit conforme à l'annexe 2 de l'Accord de l'OMC relatif à l'agriculture;
 - n) Demander que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, devant être examiné plus en détail par le CSA;
 - o) Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, et recommander leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les plus vulnérables face à la volatilité des prix des produits alimentaires. S'intéresser également aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience pouvant servir aux petits producteurs alimentaires vulnérables;
 - p) Saluer la décision prise par le G20 d'accepter de lever les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes extraordinaires applicables aux aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le PAM et de s'abstenir de les appliquer à l'avenir, et encourager vivement tous les États Membres à adhérer à ce principe; et
 - q) Accueillir favorablement un appui international accru en faveur de l'aide alimentaire, en particulier en cas de hausse excessive et d'instabilité des cours des produits alimentaires et fondé sur les besoins, y compris dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA).
51. A recommandé à la FAO, au FIDA, au PAM et aux autres organisations internationales concernées, ainsi qu'aux parties prenantes au CSA, d'intensifier le dialogue sur la politique à mener entre eux et avec les États Membres dans le but d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations formulées plus haut à tous les niveaux appropriés; et
52. A prié le Secrétariat du CSA de rédiger, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des renseignements fournis par les parties prenantes concernées, un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et de toutes les mesures figurant plus haut, rapport qui sera présenté au Comité à une date fixée par le Bureau de ce dernier.

VI. COORDINATION MONDIALE ET APPUI AUX PROCESSUS NATIONAUX (DOCUMENT CFS:2011/7)

A. LA CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU NIVEAU DES PAYS

B. ÉTUDES DE CAS PAR PAYS SUR LA CARTOGRAPHIE

53. Le Comité a examiné les progrès réalisés depuis sa trente-sixième session. Ces progrès ont été développés dans les cinq études de cas présentées sur l'expérience et les enseignements tirés de la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, qui portent sur le Nigéria, Madagascar, la Cisjordanie et la bande de Gaza (Territoires palestiniens⁹), le Cambodge et le Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique centrale (PRESANCA, dont le siège est en El Salvador).

54. Le Comité:

- i) A demandé au Secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire le point sur cette question lors de la trente-huitième session du CSA, en 2012.
- ii) A encouragé les parties prenantes intéressées et les secteurs concernés à aider les pays à mettre au point et à utiliser ces mécanismes de cartographie, à mettre en place des partenariats multisectoriels et multipartites et à encourager l'harmonisation des méthodes employées.
- iii) A recommandé que d'autres gouvernements nationaux soient invités à présenter et à partager les résultats de la cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition lors de la trente-huitième session du CSA en 2012, afin d'inspirer d'autres pays, d'échanger des connaissances tirées de l'expérience avec d'autres pays et acteurs internationaux et d'en obtenir un soutien pour le processus de cartographie au niveau des pays.
- iv) A recommandé que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour financer des activités de suivi afin de fournir aux pays intéressés un appui technique pour la création et la mise en place de systèmes de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de leurs activités nationales de suivi du développement.
- v) A recommandé que le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition fasse partie intégrante des systèmes d'information nationaux couvrant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
- vi) A recommandé le recours à une méthodologie normalisée pour le processus de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays.
- vii) A recommandé que le processus de cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soit examiné au cours des conférences régionales de la FAO qui auraient lieu en 2012. Les conclusions des débats seront présentées lors de la trente-huitième session du CSA; et
- viii) A demandé au Secrétariat de travailler en collaboration avec les acteurs concernés afin de faciliter la mise en place de systèmes qui permettent de rassembler et diffuser les résultats des initiatives de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'un meilleur alignement et d'une meilleure coordination de la communauté internationale à l'appui des stratégies et politiques nationales et régionales. Le rapport intérimaire sur ce processus devra être présenté au Comité à sa trente-huitième session.

⁹ Les membres du Groupe du Proche-Orient et certains membres du Comité ont exprimé des réserves quant à l'emploi de l'expression « Territoires palestiniens » au lieu de « Territoires palestiniens occupés », cette dernière étant l'expression en usage dans le système des Nations Unies.

55. Le Comité a également approuvé les recommandations formulées dans la section IV du document CFS:2011/7, qui sont reproduites dans l'annexe J du présent rapport.

C. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL (document CFS:2011/8)

56. Compte tenu de l'accord conclu entre les États Membres pour élaborer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au CSA à sa trente-huitième session et au vu des progrès accomplis à ce jour, le Comité:

- i) A pris acte du processus de consultation ouvert mené par le Bureau du CSA, qui avait permis de trouver entre les parties prenantes un accord sur les objectifs, les principes élémentaires, la structure et les activités proposés pour le Cadre stratégique mondial (CFS:2011/Inf.14), le schéma annoté du Cadre (CFS:2011/Inf.13) et la consultation en ligne organisée pour obtenir les avis d'un large éventail de parties prenantes sur ce schéma annoté, avis dont il sera tenu compte pour établir la première version du document;
- ii) A souligné le rôle essentiel des consultations prévues au sujet du Cadre et a encouragé toutes les parties prenantes à y participer activement en 2012, aux niveaux international et régional, notamment en mobilisant des ressources pour s'assurer qu'il soit tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles d'entre elles qui sont le plus touchées par l'insécurité alimentaire; et
- iii) A souligné que le Cadre était un instrument dynamique qui reflétait et renforçait le travail actuellement mené par le CSA dans le sens de la convergence des politiques et a dit considérer que la version finale du projet de Cadre devrait prendre en compte et restituer comme il convient les décisions et recommandations formulées par le CSA à sa trente-septième session concernant l'instabilité des prix des aliments, les investissements agricoles favorables aux petits exploitants, l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition.

D. EXAMEN DES MÉTHODES D'ESTIMATION DU NOMBRE DE PERSONNES SOUFFRANT DE LA FAIM (document CFS:2011/6)

57. Le Comité s'est félicité du rapport de la table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire organisée les 12 et 13 septembre 2011 au Siège de la FAO, à Rome, ainsi que des conclusions et recommandations essentielles qu'il contenait. Plus particulièrement, le Comité:

- i. A approuvé la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire ainsi que le processus d'élaboration de ces indicateurs tel qu'il est décrit dans le document, et notamment la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international.
- ii. A recommandé vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables.
- iii. A encouragé vivement la FAO et les autres organisations intéressées à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités afin d'améliorer à la fois les statistiques alimentaires et agricoles de base et les systèmes spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire.
- iv. A demandé instamment aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- v. A souligné qu'il était nécessaire de mieux intégrer toutes les activités liées aux informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à tous les niveaux, et a encouragé la mobilisation de ressources à cet effet.

- vi. A recommandé d'intensifier le dialogue entre les responsables politiques, les instituts de statistique et les fournisseurs de données afin de mieux cerner les besoins en matière d'informations utiles pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de sécurité alimentaire et en vue de faire en sorte que les informations fournies répondent à ces besoins; et
- vii. A demandé à son Secrétariat de lui faire rapport en séance plénière sur la suite donnée aux recommandations formulées. Le Bureau du Comité, en concertation avec le Secrétariat et le Groupe consultatif, fixera le calendrier et les modalités de présentation de ce rapport, en tenant compte du programme de travail du Comité et des ressources disponibles.

VII. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU CSA

A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSA (document CFS:2011/9 REV.1)

58. Le Président et le Secrétariat ont présenté le document intitulé «Règlement intérieur révisé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale» (CFS:2011/9 Rev.1).
59. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Comité, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, a décidé de suspendre l'application de l'Article XI du Règlement intérieur pour permettre l'examen du document révisé CFS:2011/9 Rev.1.
60. Ensuite, le Comité a adopté, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés lors d'un vote par appel nominal, le Règlement intérieur révisé du CSA tel qu'il figure dans le document CFS:2011/9 Rev.1.
61. Le Comité:
- i) A demandé au Bureau de recommander que l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit mis à jour avant sa prochaine session ordinaire, pour que la Conférence de la FAO soit saisie de cette question lors de sa prochaine session en juin 2013, de manière à rendre l'article conforme au document relatif à la réforme du CSA et au Règlement intérieur révisé tel qu'approuvé à la session courante. Le Comité a noté qu'il convenait entre-temps de respecter l'esprit et la lettre du document relatif à la réforme du CSA.
 - ii) A réaffirmé l'importance du document relatif à la réforme du CSA. Celui-ci continuera d'être le principal document de référence sur la situation du CSA réformé, y compris en ce qui concerne l'interprétation du Règlement intérieur.
 - iii) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions de mandat de son Secrétaire par roulement entre la FAO, le FIDA et le PAM, notamment les compétences requises du Secrétaire et son mandat ainsi que le rattachement hiérarchique, de manière à ce que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire; et
 - iv) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions d'incorporation dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies s'occupant directement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de manière à ce que le CSA puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire.
62. Le Comité a indiqué qu'un certain nombre de points devaient être précisés et améliorés, notamment les modalités d'élection du président, entre autres les limites relatives au mandat (rééligibilité), la date limite de communication des candidatures et le roulement entre les régions. Les procédures d'élection des membres du Bureau et de leurs suppléants devraient être également

précisées. Les améliorations qui seront apportées à ces points, ainsi qu'une version révisée de l'Article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, qui devra être approuvée par la Conférence de la FAO, seront présentés au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

B. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (document CFS:2011/10)

63. Le Comité:

- i) A approuvé le cadre axé sur les résultats destiné au CSA, en tant que document dynamique, sachant que des précisions doivent y être apportées.
- ii) A demandé au Secrétariat d'établir, sur la base des engagements pris depuis la réforme du CSA, un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles, par rapport aux prévisions de dépense; et
- iii) A demandé au bureau du CSA de travailler avec le Secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 et du cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail et budget pluriannuel plus détaillé et assorti de priorités, pour présentation au CSA à sa trente-huitième session, en 2012.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A. LE POINT SUR LES DÉCISIONS DU CSA AU SUJET DU « FORUM D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DURANT LES CRISES PROLONGÉES » (document CFS:2011/12)

64. Le Comité:

- i) A approuvé la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, qui devrait déboucher sur un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée.
- ii) Est convenu que le bureau du CSA veillerait aux modalités d'organisation du forum en collaboration avec le Secrétariat, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, selon qu'il conviendrait. Le rapport sur les conclusions du forum sera examiné par le Comité en séance plénière.
- iii) A approuvé la proposition relative à l'organisation de consultations approfondies de l'ensemble des parties prenantes sur les conclusions du forum, en vue de présenter un projet de programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée qui serait examiné par le CSA en séance plénière selon qu'il conviendrait; et
- iv) Est convenu que le bureau du CSA arrêterait les dates du forum compte tenu de l'ensemble du programme de travail du CSA.

B. PROPOSITION VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ AUX TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

65. Le Comité a pris note du document CFS: 2011/Inf.15, intitulé *Proposition de modalités pour la participation du secteur privé au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)* et s'est félicité de l'engagement constructif du secteur privé aux travaux du Comité.

C. ORGANISATION DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CSA

66. Le président a recommandé que la trente-huitième session du CSA ait lieu du 15 au 20 octobre 2012 au Siège de la FAO à Rome, comme indiqué dans le calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO. Les dates définitives seront fixées par le Directeur général après consultation du Président du Comité.

D. COMPOSITION DU BUREAU POUR 2012-2013

67. Le Comité a élu Président du CSA, M. Yaya Adisa Olaitan Olaniran, représentant permanent du Nigéria. Le Comité a élu les représentants suivants, par acclamation, membres et suppléants du Bureau du CSA:

- Membres: Angola, Australie, Brésil, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Jordanie, Suisse et Zimbabwe;
- Suppléants: Arménie, Canada, Congo, Iran, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Sri Lanka et deux membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) (à confirmer).